

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT LOUP

Séance du 3 février 2026 à 20 H 30

L'an deux mille vingt-six le trois février à vingt heures, trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle annexe de la mairie de Saint Loup, sous la présidence de Gérard DALIGAULT, Maire en exercice.

Gérard DALIGAULT, Maire en exercice ;

Martine GUÉRIN, Quentin MEYER et Sébastien BERNARD, 1^{er}, 2nd et 3^{ème} Adjoint ;

Dominique PINSON, Jean-Louis GODEY, Valérie THIEULENT, Nathalie GÉNIN, Jean-Luc MACÉ, Anabelle LEMÉTAYER et André VAILLANT, Conseillers Municipaux ; formant la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice.

Absents excusés : Christophe LESELLIER, Laurent MARIE DIT DINARD et Philippe BAZIN

Absents : William BRIENS

Secrétaire de séance : Martine GUÉRIN

Convocation adressée le 28 janvier 2026
et affichée le 28 janvier 2026

Nombre de Membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Ordre du Jour

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 novembre 2025.

Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance.

1. Elections municipales du 15 et 22 mars 2026
2. Travaux cimetièrre et logement communal du 1 rue du Bas Bourg
3. Demande de subvention pour séjour scolaire école de Saint Quentin sur le Homme
4. Point finances
5. Questions diverses

ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2026

Ci-dessous le tableau de composition du bureau de vote du 15 mars 2026

Président du bureau de vote : Gérard DALIGAULT, Maire.

8H00-10H30
Martine GUÉRIN
Quentin MEYER
Dominique PINSON
10H30-13H00
Jean-Luc MACÉ
Sonia CHARBONNEL
Laurence BARON
13H00-15H30
Jean-Louis GODEY
Anabelle LEMÉTAYER
Christine DALIGAULT
15H30-18H00
Nathalie GÉNIN
Valérie THIEULENT

2026 02 03 01 DEMANDE DE DETR OU DSIL POUR LE CHANGEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES LOG COMMUNAL 1 RUE DU BAS BOURG

Dans le but d'améliorer la performance énergétique du logement communal situé au 1 rue du Bas Bourg, des diagnostics techniques ont été réalisés.

Le DPE a classé ce logement en catégorie E et a révélé de nombreuses déperditions de chaleur, le diagnostic de mesure de perméabilité à l'air avec et sans colmatage a permis de constater qu'un changement de menuiseries serait source d'économie d'énergie.

La commune a en prévision le changement des menuiseries extérieures qui permettra une meilleure isolation et diminuera les ponts thermiques.

Le coût global prévisionnel HT du projet est de 17 718.84 €.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la préfecture au titre de la DETR ou DSIL pour l'année 2026

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DÉPENSES		RECETTES		TAUX
Travaux de changement de menuiseries	16 218.74 €	Etat - DETR ou DSIL	6 201.56 €	35.00%
Autres dépenses (reprise peintures faïences.....)	1 500.00€	AUTOFINANCEMENT (Fonds propres)	11 517.18 €	65.00 %
COÛT TOTAL PROJET	17 718.74 €	TOTAL FINANCEMENTS	17 718.74 €	100.00 %

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ Adopte l'opération de changement des menuiseries extérieures du logement commune situé au 1 rue du Bas Bourg
- ✓ Arrête les modalités de financement ;
- ✓ Approuve le plan de financement prévisionnel ;
- ✓ S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- ✓ Autorise le maire à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

2026 02 03 02 DEMANDE DE SUBVENTION POUR SEJOUR SCOLAIRE ECOLE DE SAINT QUENTIN SUR LE HOMME

Le maire fait part de la demande de subvention qu'il a reçu du Groupe scolaire René Hardy de Saint Quentin sur le Homme, 3 enfants de Saint Loup vont participer à un voyage scolaire à la base de loisirs de la Mazure durant 3 jours, du 1^{er} au 3 avril 2026.

Le coût de ce séjour restant à la charge des familles est de 160.00 €/enfant avant participation de l'Association des Parents d'élèves.

Le maire propose au conseil municipal de participer à hauteur de 30.00 € par enfant soit un coût total pour la commune de 90.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ Qu'une participation financière de 90.00 € sera versée au Groupe scolaire René Hardy de Saint Quentin sur le Homme.

POINT FINANCES

Présentation des recettes et dépenses de 2020 à 2025 avec les excédents.

Le maire présente un tableau reprenant toutes les réalisations en recettes et dépenses de 2020 à 2025, permettant ainsi de faire un bilan des actions menées au cours de la mandature.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire :

- donne les dernières informations qu'il a reçu sur le projet de contournement d'Avranches,
- donne lecture d'un courrier reçu de M. Bachet habitant route de La Folie, relatif à la mortalité excessive des crapauds route de La Mallerie et qui souhaiterait interdire la circulation sur cette voie lors de la migration de ces amphibiens au moment de leur reproduction,
- informe le conseil que suite à une demande d'un administré, la mise en place des permanence numériques seraient souhaitées mais ce projet s'avère assez difficile à mener à bien.

Martine Guérin donne un état des lieux de la location des anciens gîtes, il est décidé que la commune demandera désormais aux locataires de souscrire un abonnement au réseau électrique et d'eau potable.

Jean-Louis Godey demande si la commune dispose d'un PSC (plan de sauvegarde communal).

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un document qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise.

Le PCS organise, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crise.

Saint Loup n'est pas concerné par l'obligation de la mise en place d'un tel document mais il pourrait se révéler très utile en cas de situation de crise.

Les conseillers souhaitent que la gestion du foncier (terrains acquis pour la mise en place du périmètre de protection de la ressource en eau) mis à disposition gracieuse du SD'Eau soit étudiée, car très peu d'informations sur la gérance de ces terrains pour lesquels la commune paie la taxe foncière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.